



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la  
salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 8 avril 2024 à 19 h.

Sont présents :                    Monsieur Raynald Houde, conseiller  
   Monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
   Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
   Madame Nathalie Laprade, conseillère  
   Monsieur Martin Chabot, conseiller

Est absente :                        Madame Josée Lampron, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents :            Monsieur Martin Careau, directeur général  
   Madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme  
   Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires  
   juridiques

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2024

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4.1 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro  
1653-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 40 000 \$ pour les  
honoraires professionnels du réaménagement intérieur au garage municipal

4.2 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro  
1654-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 90 000 \$ pour la  
stabilisation d'une section de talus sur la route Montcalm

4.3 Division parcs et bâtiments : Mouvement de personnel

4.4 Services techniques - Mouvement de personnel

4.5 Division parcs et bâtiments : Mouvement de personnel

4.6 Dépôt de la liste des chèques et dépôts

4.7 Dépôt de la liste des engagements financiers

4.8 Autorisation de signature d'un bail de location d'espace sur l'enseigne à l'entrée  
du parc industriel

4.9 Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : Mouvement de personnel

4.10 Service de la sécurité publique : Mouvement de personnel

**5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

5.1 Demande de dérogations mineures : 5472, route de Fossambault

5.2 Demande de dérogation mineure : 10, rue des Étudiants

5.3 Adoption du second projet de Règlement numéro SPR-359-2024 modifiant le  
Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'encadrer l'implantation de  
chenils et de chatteries ainsi que d'autoriser la classe « Services associés à  
l'usage habitation (Ca) » dans les zones 48-A et 118-A et règlementer la  
superficie autorisée à l'usage « mini-entrepôts » en zone 155-I.

**6. HYGIÈNE DU MILIEU**

6.1 Aucun

**7. PARCS ET BÂTIMENTS**

7.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour l'acquisition d'un  
chariot élévateur à l'usage de la Division parcs et bâtiments



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

---

**8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

8.1 Aucun

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9.1 Aucun

**10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

10.1 Aucun

**11. TRANSPORT**

11.1 Aucun

**12. AUTRES SUJETS**

12.1 Aucun

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**

La séance du 8 avril est ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**157-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**158-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

---

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1653-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 40 000 \$ POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DU RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR AU GARAGE MUNICIPAL**

Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1653-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 40 000 \$ pour les honoraires professionnels du réaménagement intérieur au garage municipal fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habile à voter sur le Règlement numéro 1653-2024 est de 6 119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Le nombre de signatures apposées est de 0.

Le Règlement numéro 1653-2024 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1654-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 90 000 \$ POUR LA STABILISATION D'UNE SECTION DE TALUS SUR LA ROUTE MONTCALM**

Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1654-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 90 000 \$ pour la stabilisation d'une section de talus sur la route Montcalm fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habile à voter sur le Règlement numéro 1654-2024 est de 6 119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Le nombre de signatures apposées est de 0.

Le Règlement numéro 1654-2024 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**159-2024 DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS : MOUVEMENT DE PERSONNEL**

**ATTENDU** la nécessité pour la Ville d'embaucher un préposé à l'entretien ménager pour l'année 2024;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 2 avril 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'embaucher madame Carole Martel au poste régulier de préposé à l'entretien ménager selon les conditions de travail du contrat des employés cols bleus selon la rémunération prévue à l'échelon 7 de la grille salariale en vigueur. La date



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

---

d'entrée en poste sera le 15 avril 2024 et, conformément au contrat, l'employée est assujettie à une période d'essai de 6 mois.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux différents postes budgétaires prévus à cet effet au budget d'opération 2024.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le maire, monsieur Pierre Dolbec et le directeur général, monsieur Martin Careau à signer l'amendement au contrat.

**ADOPTÉE**

**160-2024 SERVICES TECHNIQUES - MOUVEMENT DE PERSONNEL**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche de personnels occasionnels aux Services techniques;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'employés ayant déjà travaillé pour la Ville et ayant démontré les compétences nécessaires pour répondre aux exigences de leur poste respectif;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 2 avril 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'embauche des employés occasionnels suivants tel que prescrit l'article 9 du Règlement numéro 1467-2019 :

- 1) Étienne Bertrand au poste de journalier spécialisé, échelon 2, 28 semaines durant la période du 15 avril 2024 au 10 novembre 2024 inclusivement;
- 2) Loïk Laperrière au poste de journalier spécialisé, échelon 4, 28 semaines durant la période du 15 avril 2024 au 10 novembre 2024 inclusivement;
- 3) Jonathan Boulerice au poste d'aide-horticulteur, échelon 8, du 29 avril 2024 au 3 novembre 2024 inclusivement;
- 4) Nathalie Gingras au poste d'aide-horticultrice, échelon 8, du 29 avril 2024 au 3 novembre 2024 inclusivement;
- 5) Jacques-André Proulx au poste de préposé à l'entretien ménager, échelon 8, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 14 avril 2024.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux différents postes budgétaires prévus à cet effet au budget d'opération 2024 à la suite des virements précisés au rapport ainsi qu'aux règlements et projets d'immobilisation décrétant des travaux qui seront réalisés en régie interne.

**ADOPTÉE**

**161-2024 DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS : MOUVEMENT DE PERSONNEL**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de ratifier l'embauche de deux journaliers occasionnels au parc de glisse du Grand-Héron pour la Division parcs et bâtiments pour la saison 2023-2024;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 2 avril 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** de ratifier l'embauche de messieurs Jonathan Boulerice et Victorin Rochette à l'échelon 8 du poste de journalier au parc de glisse de la Division parcs et bâtiments pour la période de décembre 2023 à mars 2024 à raison de quelques heures par semaine, selon les besoins de la division.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Salaire patinoires 2023* (02-701-30-141) et *Salaire activités d'hiver 2023* (02-701-90-141) des rapports des planifications budgétaires 2023 et 2024.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

---

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS**

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 31 mars 2024, laquelle totalise la somme de 729 871,82 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 3 avril 2024, laquelle comprend 135 commandes au montant de 592 303,06 \$.

162-2024

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION D'ESPACE SUR L'ENSEIGNE À L'ENTRÉE DU PARC INDUSTRIEL**

**ATTENDU** qu'une enseigne numérique est installée à l'entrée du parc industriel sur la route de Fossambault, à l'intersection de la rue Edward-Assh, au bénéfice des entreprises établies dans le parc;

**ATTENDU** que l'entreprise Soluquai inc. désire afficher le logo et l'adresse de son entreprise sur l'enseigne;

**ATTENDU** que le bail est d'une durée de huit mois débutant le 15 avril et se terminant le 14 décembre 2024;

**ATTENDU** que le montant du bail est de 848,72 \$ plus taxes, et que celui-ci est établi au prorata de la durée restante de l'année 2024;

**ATTENDU** que le bail se renouvelle automatiquement pour des périodes successives de 12 mois débutant le 15 décembre de chaque année à moins d'un préavis de l'une ou l'autre des parties;

**ATTENDU** que le projet de bail de location d'espace sur l'enseigne numérique à l'entrée du parc industriel de la Ville a été préparé par le Service du greffe, et soumis aux élus pour étude et approbation avant sa signature;

**ATTENDU** le rapport de madame Mélanie Côté, assistante-greffière, en date du 3 avril 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, ou en son absence madame Mélanie Côté, assistante-greffière, à signer un bail de location d'espace sur l'enseigne à l'entrée du parc industriel.

**ADOPTÉE**

163-2024

**SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE : MOUVEMENT DE PERSONNEL**

**ATTENDU** que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire a besoin d'un employé en période estivale pour s'occuper des installations sportives, accueillir la clientèle et jouer un rôle de soutien important pour les activités et les événements;

**ATTENDU** que monsieur Dominique Sauvé est à l'emploi de la Ville comme employé régulier saisonnier col bleu et qu'il est déjà sous l'autorité du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire durant la saison du parc de glisse;

**ATTENDU** que Monsieur Sauvé est le candidat idéal pour occuper cet emploi en saison estivale et qu'il est disposé à combler les besoins du service;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

---

**ATTENDU** qu'il s'agit d'un poste à horaire variable, de jour, de soir et fin de semaine et que monsieur Sauv  est disponible   travailler selon cet horaire de travail;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire en date du 2 avril;

**IL EST PROPOS ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET R SOLU** d'autoriser la cr ation du poste « pr pos  aux installations et aux activit s de loisirs » et de confier la responsabilit  du poste   la direction du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire.

**IL EST  GALEMENT R SOLU** d'autoriser un amendement au contrat des cols bleus en vigueur afin :

- d'octroyer le poste de pr pos  aux installations et aux activit s de loisirs   monsieur Dominique Sauv ;
- de pr ciser qu'il s'agit d'un poste r gulier saisonnier de 40 heures par semaine r parties du lundi au dimanche selon les besoins du service;
- de r mun rer monsieur Dominique Sauv    l' chelon 5 de la grille salariale du poste de journalier sp cialis  en vigueur au contrat des cols bleus;
- de pr ciser que la p riode de travail estivale demeure de 26 semaines et que la t che sera r partie entre le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire de juin   septembre et la Division parcs et b timents en mai et en octobre;
- Il n'y aurait aucune modification aux conditions d cr t es par l'amendement num ro 14 du contrat des cols bleus (2019-2023) concernant la p riode hivernale. Les modifications s'appliqueraient uniquement   la p riode estivale.

**IL EST DE PLUS R SOLU** d'imputer le montant de la d pense au poste budg taire *Salaires Parc du Grand-H ron* (02-701-91-141) apr s une appropriation de 7 207,43 \$ du poste (02-702-24-141) et au poste *Salaires entretien parcs* (02-701-50-141) ou aux postes li s aux  v nements vis s apr s un reclassement des montants pr vus au rapport.

**IL EST FINALEMENT R SOLU** d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur g n ral,   signer l'amendement au contrat des cols bleus en vigueur.

**ADOPT E**

**164-2024 SERVICE DE LA S CURIT  PUBLIQUE : MOUVEMENT DE PERSONNEL**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 113 de la *Loi sur les cit s et les villes*, le directeur g n ral de la Ville a suspendu l'employ  num ro 295, le 3 avril 2024 afin de proc der   une enqu te administrative;

**ATTENDU** que le conseil est d'avis qu'il est pr f rable de prendre le temps n cessaire, non seulement pour enqu ter, mais  galement pour identifier la mesure appropri e   appliquer dans les circonstances;

**ATTENDU** que la suspension impos e par le directeur g n ral en vertu de l'article 113 de la *Loi sur les cit s et villes* se termine le 8 avril 2024;

**ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffi re et directrice des affaires juridiques, en date du 4 avril 2024;

**IL EST PROPOS ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET R SOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier prolonge la suspension avec salaire de l'employ  num ro 295 jusqu'au 22 avril 2024 inclusivement.

**ADOPT E**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée. Puisqu'il n'y a aucune personne présente à la consultation, aucun commentaire n'est adressé aux membres du conseil.

**165-2024 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES : 5472, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de dérogations mineures déposée afin d'autoriser la construction d'un garage privé isolé dans la cour arrière ayant une superficie au sol de 88,50 mètres carrés et une hauteur de 7 mètres pour la propriété sise au 5472, route de Fossambault;

**ATTENDU** que l'article 7.2.1.4.2 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* précise que la superficie maximale d'un garage privé isolé sur un terrain ayant une superficie de 2 617,6 mètres carrés est fixée à 66,68 mètres carrés;

**ATTENDU** que l'article 7.2.1.4.3 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* stipule que la hauteur des bâtiments accessoires ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, et que la limite maximale autorisée est de 6 mètres;

**ATTENDU** le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 mars 2024, ainsi que les documents fournis par le propriétaire;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-13-2024;

**ATTENDU** que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**ATTENDU** que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

**ATTENDU** que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

**ATTENDU** que l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

**ATTENDU** que la demande est considérée comme étant majeure puisqu'elle porte sur une superficie excédante de 21,82 mètres carrés et une hauteur excédante de 1,82 mètre;

**ATTENDU** que la superficie projetée du garage excède celle du bâtiment principal;

**ATTENDU** qu'un garage d'une superficie au sol de 66,68 mètres carrés est jugé raisonnable;

**ATTENDU** que la dérogation mineure n'est pas un moyen de contourner la réglementation d'urbanisme applicable;

**ATTENDU** le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 14 mars 2024;

**ATTENDU** que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** de refuser la demande de dérogations mineures afin d'autoriser la construction d'un garage privé isolé dans la cour arrière ayant une superficie au sol de 88,50 mètres carrés et une hauteur de 7 mètres pour la propriété sise au 5472, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

---

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée. Puisqu'il n'y a aucune personne présente à la consultation, aucun commentaire n'est adressé aux membres du conseil.

**166-2024 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 10, RUE DES ÉTUDIANTS**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un bâtiment modulaire temporaire détenant une marge de recul arrière de 7,23 mètres pour la propriété sise au 10, rue des Étudiants;

**ATTENDU** que le paragraphe 4<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8.2.1.6 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* stipule que pour la zone 21-P, la marge de recul arrière applicable est de 7,50 mètres;

**ATTENDU** le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 mars 2024, ainsi que les documents fournis par le requérant;

**ATTENDU** que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

**ATTENDU** que l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**ATTENDU** que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

**ATTENDU** que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

**ATTENDU** que la demande de dérogation mineure porte sur 0,27 mètre;

**ATTENDU** que la bande boisée composée d'arbres matures à proximité des propriétés voisines est préservée;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-14-2024;

**ATTENDU** le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 14 mars 2024;

**ATTENDU** que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère

**ET RÉSOLU** d'accorder la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un bâtiment modulaire temporaire détenant une marge de recul arrière de 7,23 mètres pour la propriété sise au 10, rue des Étudiants.

**ADOPTÉE**

**167-2024 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-359-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'ENCADRER L'IMPLANTATION DE CHENILS ET DE CHATTERIES AINSI QUE D'AUTORISER LA CLASSE « SERVICES ASSOCIÉS À L'USAGE HABITATION (CA) » DANS LES ZONES 48-A ET 118-A ET RÉGLEMENTER LA SUPERFICIE AUTORISÉE À L'USAGE « MINI-ENTREPÔTS » EN ZONE 155-I**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 11 mars 2024;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

---

**ATTENDU** que le premier projet de Règlement numéro APR-355-2024 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 25 mars 2024;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mars 2024 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter le second projet de Règlement numéro SPR-359-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'encadrer l'implantation de chenils et de chatteries ainsi que d'autoriser la classe « Services associés à l'usage habitation (Ca) » dans les zones 48-A et 118-A et régler la superficie autorisée à l'usage « mini-entrepôts » en zone 155-l.

**ADOPTÉE**

**PARCS ET BÂTIMENTS**

**168-2024 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR L'ACQUISITION D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR À L'USAGE DE LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS**

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (133 800 \$) peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** que le Règlement numéro 1648-2024, concernant l'achat et le remplacement de véhicules, a été adopté, mais qu'il est en attente d'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**ATTENDU** que ce règlement prévoit, entre autres, l'acquisition d'un chariot élévateur;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour cette acquisition;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respecte les règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Équipements E.M.U. Ltée respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** l'offre de prix soumise par Équipements E.M.U. en date du 1<sup>er</sup> mars 2024;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 28 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à Équipements E.M.U. Ltée pour l'acquisition d'un chariot élévateur. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par Équipements E.M.U. en date du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Le coût d'acquisition est établi à 46 691 \$, plus taxes.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

---

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté lequel sera remboursé suivant l'entrée en vigueur du règlement.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur John McGrath, directeur des Services techniques à signer le contrat à intervenir.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

169-2024 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du 8 avril 2024.

L'assemblée est levée à 19 h 22.

**ADOPTÉE**

---

Pierre Dolbec  
MAIRE

---

Isabelle Bernier  
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE  
DES AFFAIRES JURIDIQUES